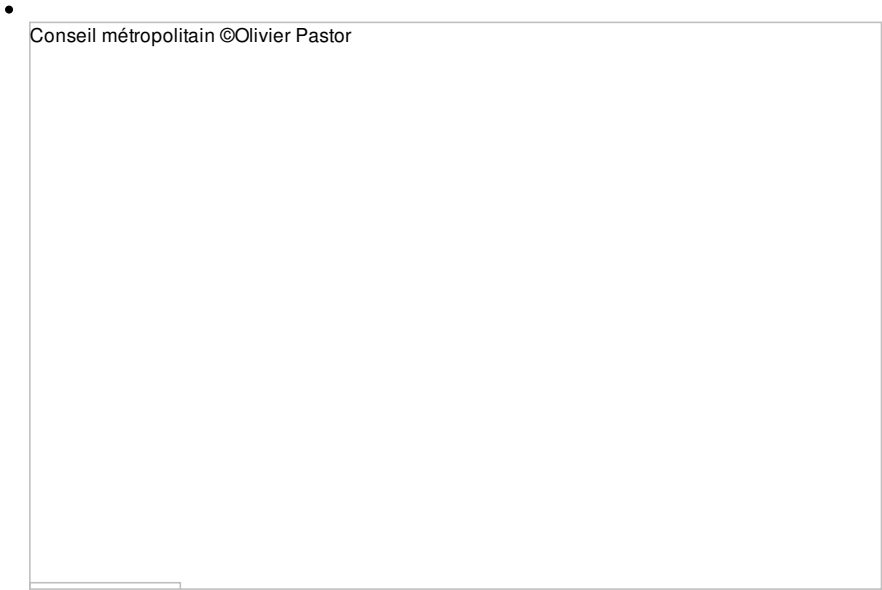




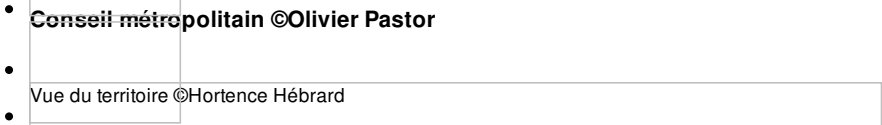
## La Métropole en pratique au 1er janvier 2019

13/01/2019 - 09:51

Le 1er janvier 2018, TPM est devenue la 14ème Métropole de France, parmi les 22 qui maillent aujourd'hui le territoire national. Au terme d'une année de transition, TPM exercera pleinement ses nouvelles compétences jusque-là communales au 1er janvier 2019\*. Une organisation qui privilégie la proximité et la continuité de service pour les administrés.



Conseil métropolitain ©Olivier Pastor



Vue du territoire ©Hortence Hébrard

En plus des compétences que TPM exerce déjà, sa transformation en Métropole lui confère de **nouvelles compétences jusque-là communales**, telles que : la voirie, la gestion de l'eau potable et des eaux pluviales, la valorisation du patrimoine naturel et paysager, la prévention des inondations, le plan local d'urbanisme, ...

Afin de préparer dans les meilleures conditions l'organisation des services de la Métropole et des communes, et en particulier des personnels communaux affectés aux compétences transférées (environ 1050 agents), **2018 a été une année de transition**. En effet, les communes ont continué à gérer, par voie de convention, les compétences concernées.

Cette phase transitoire s'achève le 1<sup>er</sup> janvier 2019 : TPM exercera alors pleinement les compétences transférées. Comme TPM le fait depuis sa création, c'est dans le dialogue et le consensus avec les maires et leurs équipes que les projets sont co-construits et mis en œuvre. **La commune demeure le maillon essentiel du lien avec les habitants du territoire.**

Depuis un an, les équipes de la Métropole et des communes œuvrent ensemble pour assurer la continuité des services publics rendus aux usagers, dans le souci partagé d'en garantir la qualité.

### Une nouvelle organisation sans incidence pour les usagers

Pour favoriser la proximité avec les habitants et la réactivité, une nouvelle organisation administrative sera effective au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Elle s'appuie sur la constitution d'**antennes métropolitaines de proximité**, situées sur le territoire de chacune des communes. L'antenne assurera les prestations nécessitant une forte réactivité et proximité relevant des compétences transférées.

Parallèlement, une **Direction des affaires territoriales** a été créée au siège de TPM afin d'assurer la cohérence des politiques publiques et de favoriser la transversalité entre les antennes. Elle assurera ainsi l'animation et la coordination de l'action des antennes, en lien avec les directions métiers, et l'interface avec le siège de la Métropole.

Vue du territoire ©Hortence Hébrard

L'objectif est que ces changements soient neutres et sans incidence pour les administrés. L'accueil de proximité perdure, grâce à cette organisation territoriale adaptée aux besoins. L'intérêt général reste la préoccupation majeure et constante des 12 maires du territoire.

La transformation en métropole permet de favoriser le rayonnement du territoire à l'échelle nationale. Elle permet de poursuivre le développement de services publics de haut niveau de qualité, par le partage et l'optimisation des moyens qu'offre l'exercice de compétences étendues sur l'ensemble du territoire. Le statut de métropole permet également à TPM d'engager des projets et investissements qui ne pourraient pas l'être à l'échelon communal, et faire ainsi bénéficier tout le territoire d'une solidarité intercommunale.

#### \* Les compétences transférées au 1<sup>er</sup> janvier 2019

- Plan Local d'Urbanisme
- Autorité concessionnaire de l'Etat pour les plages
- Constitution de réserves foncières

- Actions de valorisation du patrimoine naturel et paysager
- Contribution à la transition énergétique
- Création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains
- Définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain
- Création, aménagement et entretien de voirie ; Signalisation ; Parcs et aires de stationnement
- Création, aménagement et entretien des espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain ainsi qu'à leurs ouvrages accessoires
- Concession de la distribution publique d'électricité et de gaz
- Création et entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables
- Politique du logement ; Aides financières au logement social ; Actions en faveur du logement social ; Actions en faveur du logement des personnes défavorisées ; Amélioration du parc immobilier bâti
- Assainissement (incluant la gestion des eaux pluviales)
- Eau potable
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Services d'incendie et de secours
- Service public de défense extérieure contre l'incendie
- Soutien et participation au pilotage des pôles de compétitivité situés sur le territoire de la métropole
- Participation au capital des sociétés ayant pour objet l'accélération du transfert de technologies
- Participation à la gouvernance et à l'aménagement des gares situées sur le territoire métropolitain
- Abattoirs, abattoirs marchés et marchés d'intérêt national (il n'y en a pas sur le territoire de TPM)
- Création, gestion, extension et translation des cimetières et sites cinéraires d'intérêt métropolitain ainsi que création, gestion et extension des crematoriums
- Construction, aménagement, entretien, fonctionnement d'équipements socioculturels et socioéducatifs d'intérêt métropolitain (à définir pour le 1er janvier 2020).

En savoir plus

[Les compétences de TPM](#) [1]

Actualités

## Actualités

[Festival du monde marin Galathea 2019](#) [2]

Du 21 au 24 mars, venez découvrir le monde marin avec le festival Galathea au Forum du Casino d'Hyères.

[La Métropole et son Agence de Développement Economique au Salon Var Up 2019](#) [3]

La Métropole se réinvente au salon Var Up 2019 : nouvel emplacement, nouveau format, nouveau thème...Rendez-vous jeudi 21 ma

[Zoom sur la restauration des décors de gypseries !](#) [4]

Les travaux de réhabilitation de la Maison du Patrimoine à Ollioules, futur Centre d'interprétation du patrimoine mét

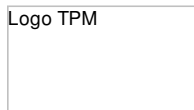
[Châteauvallon labellisé pour son architecture remarquable!](#) [5]

Fleuron culturel et patrimonial de la Métropole, Châteauvallon vient d'être distingué par l'Etat pour son archit

[La Semaine Olympique Française revient à Hyères !](#) [6]

C'est l'un des moments les plus attendus dans le domaine de la voile en France mais aussi dans le monde de la voile Olympi

Logo TPM



**Toulon Provence Méditerranée**

**Hôtel de la Métropole**

107 Boulevard Henri Fabre - CS 30536

83041 TOULON Cedex 09

Tél. : +33 (0)4 94 93 83 00

E-mail : [contact@metropoletpm.fr](mailto:contact@metropoletpm.fr)

Accueil du lundi au vendredi 8h - 18h

- [\ ACCUEIL](#)
- [\ MENTIONS LEGALES](#)
- [\ PLAN DU SITE](#)
- [\ CONTACT PRESSE](#)
  
- [\ MÉDIATHÈQUE](#)
- [\ NOUS REJOINDRE](#)
- [\ LOGOS METROPOLE](#)

Suivez votre métropole :

--	--	--	--

---

**URL source:** <https://metropoletpm.fr/actualites/metropole-pratique-1er-janvier-2019>

**Liens:**

[1] <https://metropoletpm.fr/tpm/article/competences>

[2] <https://metropoletpm.fr/actualites/festival-monde-marin-galatea-2019>

[3] <https://metropoletpm.fr/actualites/metropole-agence-de-developpement-economique-salon-var-up-2019>

[4] <https://metropoletpm.fr/actualites/zoom-restauration-decors-de-gypseries>

[5] <https://metropoletpm.fr/actualites/chateauvallon-labellise-architecture-remarquable>

[6] <https://metropoletpm.fr/actualites/semaine-olympique-francaise-revient-a-hyeres>